

**REGLEMENT INTERIEUR  
2020 - 2021  
A CONSERVER PAR LES PARENTS**

**ARTICLE 1 – GENERALITES**

Nous invitons les parents à **prendre connaissance du règlement intérieur** de l'association NOS GYM, afin d'éviter tout différend pouvant intervenir au cours de la saison.

Toutes les informations concernant l'association, les enfants ou les parents, vous seront communiquées sur votre **adresse mail**.

L'adhésion à l'association constitue un **engagement ferme** de participer aux cours prévus et aux diverses manifestations prévues durant la saison. S'il y a trop d'absences injustifiées dans l'année, le dossier de réinscription ne sera plus considéré comme prioritaire l'année suivante.

**ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS**

Les dossiers pour les gymnastes déjà inscrits lors de la saison précédente devront impérativement être envoyés avant le 25 mai (dernière date pour les ré-inscriptions) Après cette date, la priorité est donnée aux dossiers arrivant en premier lors des nouvelles inscriptions.

**En cas de dossier non complet (certificat médical ou Questionnaire santé/attestation obligatoire pour le 1<sup>er</sup> cours), le gymnaste ne pourra être accepté dans le cours de gym.**

**ARTICLE 3 – LES COTISATIONS**

**La cotisation est à joindre au dossier d'inscription.** Si la cotisation n'est pas soldée, les gymnastes ne seront pas acceptés pour les cours de gym.

Celle-ci est **annuelle, FIXE et GLOBALE**.

Deux chèques peuvent être établis. Le 1<sup>er</sup> sera encaissé au mois d'octobre, le 2<sup>ème</sup> au mois de novembre. Ceux-ci sont à retourner à l'association avec le dossier d'inscription.

**Attention : Ne pas faire de chèques postdatés.** Il est interdit de faire un chèque en y portant une fausse date.

**ARTICLE 4 – VESTIAIRES - Nozay**

Vestiaire réservé aux filles : Nous demandons aux parents de respecter la pudeur de nos enfants en évitant, notamment pour les papas, d'y rentrer (pour les plus grandes de préférence).

Vestiaire réservé aux garçons : l'accès se fait par le petit bureau

**ARTICLE 5 – LES ENTRAÎNEMENTS**

Lors des entraînements de gymnastique :

- **Les enfants et les parents sont invités à participer à l'installation et au rangement du matériel** afin de ne pas perdre trop de temps sur le déroulement du cours et pour éviter que cette tâche ne devienne une corvée pour certains.
- Les heures indiquées sur le tableau des horaires correspondent au **début du cours de gym** par les moniteurs et monitrices, et non pas à l'arrivée au vestiaire.
- Les parents sont tenus de s'assurer que **le cours a bien lieu** avant de laisser l'enfant.
- Il est recommandé de **recupérer l'enfant à l'intérieur du gymnase**.
- **A la fin du cours, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club.** Les gymnastes, dont les parents sont en retard, attendront à l'intérieur du gymnase. Aucun enfant ne doit partir seul.
- Pendant les entraînements, les personnes étrangères au club ne doivent pas déranger les cours.
- En cas d'absence de votre enfant et pour avertir l'entraîneur, l'envoi d'un mail est préférable en indiquant le nom, prénom et le groupe de votre enfant



Pour les entraînements, les gymnastes doivent venir :

- **En tenue vestimentaire correcte et appropriée** (Corsaire, cycliste, collant, justaucorps, chaussons ou pieds nus et les cheveux attachés)
- **Sans friandise** (Il est interdit de manger et d'avoir un chewing-gum)
- **Sans bijoux** (Bracelets, chaînes, grandes boucles d'oreilles...). Ceux-ci peuvent être dangereux et blesser les gymnastes
- **Sans téléphone portable**
- **Il est strictement interdit d'utiliser pendant le cours de gymnastique les téléphones portables (appels ou réception d'appels).** Ceux-ci doivent être mis sur arrêt.

**En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.**

#### **ARTICLE 6 – LES BLESSURES ET ACCIDENTS**

En cas de blessure lors du cours, le club a une pharmacie de premiers soins.

En ce qui concerne les médicaments, le club n'a pas le droit d'en fournir.

En cas d'accident, pendant l'entraînement, l'association prend toutes les dispositions nécessaires, soit en appelant les parents dans un premier temps, soit en appelant les pompiers, si problème plus grave.

#### **ARTICLE 7 – L'ASSURANCE**

L'assurance est comprise dans le prix d'achat de la licence gymnique. La notice d'information vous sera remise envoyée par mail à la rentrée de septembre.

#### **ARTICLE 8 – LES VACANCES**

La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de l'académie de Nantes (sauf stage interne).

#### **ARTICLE 9 – LE GALA**

Cet événement est préparé par les gymnastes pendant 1 ou 2 mois. La présence de votre enfant y est souhaitable.

#### **ARTICLE 10 – LES COMPETITIONS**

Les compétitions sont organisées par la **Fédération Française de Gymnastique**, à différents niveaux et pour différentes catégories d'âge. La participation de chaque gymnaste aux compétitions individuelles et/ou par équipe est obligatoire. Si le NOS GYM inscrit une équipe en compétition, il doit payer des frais d'engagement ; ces derniers sont perdus lorsque l'équipe n'est pas présentée et le club devra payer une amende forfaitaire. C'est pourquoi, pour les équipes fédérales A et B, une caution de 50 € devra être jointe au dossier. Celle-ci sera encaissée que si l'enfant ne se présente pas aux compétitions sans justificatif médical. Le justaucorps et la veste du club sont obligatoires, environ 90€ la tenue.

#### **ARTICLE 11 – ASSEMBLEE GENERALE**

Compte tenue de la situation particulière, cette année il n'y a pas de date de fixée pour l'assemblée générale. Si vous avez des questions sur la vie de l'association, vous pouvez toujours communiquer par mail et nous tacherons de répondre à vos interrogations.

Les parents désirant apporter leurs idées et participer bénévolement pour le NOS GYM sont les bienvenus.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous faire connaître auprès des moniteurs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance.